



PROJET EDUCATIF DES ETABLISSEMENTS JEANNE D'ARC
Ecole et Collège

L'ensemble scolaire Jeanne d'Arc regroupe deux établissements distincts ayant passé deux contrats d'association avec l'Etat : l'Ecole mixte privée Jeanne d'Arc comprenant les classes de Maternelle et les classes élémentaires, située au 26 rue du Devau, et le Collège privé Jeanne d'Arc, situé au 19 rue de l'Etoile. L'Ecole et le Collège sont des établissements Catholiques d'Enseignement, sous Tutelle Diocésaine, se référant au statut de l'Enseignement Catholique.

L'Ecole est placée sous l'autorité d'un Chef d'Etablissement du Premier Degré.

Le Collège est placé sous l'autorité d'un Chef d'Etablissement du Second Degré, coordinateur de l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc. La direction de l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc est régie par un Protocole de Coordination établi par les deux Chefs d'Etablissement.

Chaque établissement a mis en œuvre et fait vivre en fonction de ses spécificités un projet éducatif qui lui est propre. Cependant, afin d'honorer une cohérence entre les deux unités pédagogiques, il existe un **Projet Educatif de l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc, lequel s'inscrit dans les orientations diocésaines 2006-2012.**

Par ce Projet Educatif puisant ses convictions dans l'Evangile, nous avons le souci de veiller à :

- accueillir tous les élèves par une attention particulière,
- honorer nos engagements d'accueil dans une démarche de qualité,
- assurer une formation religieuse en fonction de l'âge des enfants et des jeunes, et du respect des consciences des familles,
- nous adapter au rythme de chaque enfant (chaque jeune) en mettant en place des stratégies éducatives et pédagogiques notamment pour les élèves en difficulté,
- montrer que tout enfant (tout jeune) est éduicable car nous sommes convaincus de ses capacités d'invention, de création et de progrès,
- être à l'écoute des parents, disponibles pour les rencontrer et à entretenir avec eux et leurs enfants une relation de proximité,
- instaurer entre les différents membres de la Communauté éducative un véritable partenariat basé sur la confiance, la concertation et la communication,
- être attentifs à toutes les préoccupations concernant la scolarité de chaque enfant (chaque jeune),
- mettre en place des activités pédagogiques communes à l'école et au collège,
- entretenir le lien entre l'Ecole et le Collège pour assurer à chaque enfant une transition sereine entre les deux unités pédagogiques.

A Cholet, le 6 janvier 2009.

Projet éducatif validé par le Conseil d'Etablissement en date du 18 novembre 2008 et par le Conseil d'école en date du 4 décembre 2008.

Dominique GERMON
Chef d'Etablissement du Premier Degré

Eric MARTINEZ
Chef d'Etablissement du Second Degré
Chef d'Etablissement coordinateur

Pierre MACE
Directeur Diocésain

Établissements Catholiques d'Enseignement
Sous contrat d'association

École privée mixte Jeanne d'Arc
26 rue du Devau - 49300 CHOLET
Tél. 02 41 62 08 20 - Fax 02 41 62 61 52
E-mail : ecole.j.arc.cholet@wanadoo.fr

Collège privé Jeanne d'Arc
19 rue de l'Etoile - BP 50747 - 49307 CHOLET CÉDEX
Tél. 02 41 62 09 95 - Fax 02 41 62 61 52
E-mail : contact@college-jeannedarc-cholet-ec49.org